

TARIFS TRANSACTION

1. Vente immobilière

Honoraires de transaction à charge du VENDEUR appliqué sur prix de vente :

A USAGE D'HABITATION :

Montant de la Vente :

Honoraires :

Jusqu'à 70 000€

Forfait de 6 000€ TTC

De 70 001€ à 100 000€

8.00%

De 100 001€ à 150 000€

7.00%

De 150 001€ à 300 000€

6.00%

Plus de 300 001€

5.00%

Garage, Parking, Cave :

Forfait de 2 500€ TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Taux de TVA en vigueur : 20 %

A USAGE PROFESSIONNEL : 10 % TTC à la charge du vendeur

2. Location

**« HONORAIRE DE LOCATION »
(Article 51 de la loi du 6 juillet 1989)**

2.1 Honoraires d'agence

3. Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 (selon décret 2014-890 du 1^{er} août 2014) :

-Frais d'entremise : à la charge du bailleur

-Frais de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m² de surface habitable part locataire

10€ TTC / m² de surface habitable part propriétaire bailleur

-Frais d'état des lieux : 3€ TTC / m² de surface habitable part locataire

3€ TTC / m² de surface habitable part propriétaire bailleur

- Location « Professionnelle » ou « Commerciale » : 10 % du loyer annuel

3. Autres prestations

- Rédaction de bail commercial : 200.00 € H.T. soit 240.00 € TTC

- Avis de valeur : 166.67 € H.T. soit 200.00 € TTC

Avenir Immobilier - 11 Boulevard Jean Mermoz – 13700 MARIGNANE
Sarl au capital de 7622.45€ - R.C.S Aix 429 595 457 – SIRET 429 595 457 00038 – APE 6831 Z
Agence Immobilière – Cartes Professionnelles délivrées par CCI Marseille Provence n° CPI 1310 2017 000 016 448 –
Tva communautaire FR 13 429 595 457
Caisse de Garantie SOCAF – 26 Avenue de Suffren – 75015 PARIS



Applicable à partir du 1^{er} Avril 2023
La délivrance d'une note est obligatoire



Des femmes et des hommes
pour votre bien

TARIFS GESTION

**« LES HONORAIRES SONT LIBRES »
(Ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986)**

1. GESTION LOCATIVE

Forfait gestion : 9.80% sur le montant des sommes encaissées avec assurance loyers impayés comprise (soit 6,08%HT + 2.5 TTC) DE 1 à 3 lots

Au-delà : 9.00% sur le montant des sommes encaissées avec assurance loyers impayés comprise (soit 5,42%HT + 2.5 TTC)

Garantie loyers impayés : + 2.50 % non soumis à TVA sur le montant des sommes encaissées

Avenir Immobilier - 11 Boulevard Jean Mermoz – 13700 MARGNANE
Sarl au capital de 7622.45€ - R.C.S Aix 429 595 457 – SIRET 429 595 457 00038 – APE 6831 Z
Agence Immobilière – Cartes Professionnelles délivrées par CCI Marseille Provence n° CPI 1310 2017 000 016 448 –
Tva communautaire FR 13 429 595 457
Caisse de Garantie SOCAF – 26 Avenue de Suffren – 75015 PARIS

**Applicable à partir du 1^{er} Avril 2023
La délivrance d'une note est obligatoire**